



Vendredi 20 novembre 2014

### **RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES INCIVILITES**

## **La Direction de la CTS réagit au préavis de grève déposé par l'intersyndicale**

**Suite au préavis de grève déposé par l'intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, FO) pour la période du vendredi 28 novembre 2014 à 2h au lundi 5 janvier 2015 à 2h, la Direction de la CTS tient à réagir et indique que ce préavis intervient alors que son projet de renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et les incivilités n'a pas encore été présenté en comité d'entreprise.**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la fraude et les incivilités, la Direction a fait part de sa volonté de renforcer son dispositif actuel. Ainsi, conformément au respect des règles du dialogue social de l'entreprise, un projet est actuellement en cours de discussion avec les représentants du personnel, et sera présenté en comité d'entreprise le 28 novembre prochain. La Direction a d'ores et déjà fait savoir que son projet ne remet nullement en cause l'effectif interne de contrôle de la CTS, qui s'est d'ailleurs étoffé de quinze agents supplémentaires depuis 2011. En outre, ce projet n'a aucune conséquence sur l'organisation de travail des agents, ni sur leurs horaires de travail, ni sur leurs missions.

Pour autant, l'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA, FO de la CTS a déposé un préavis de grève pour la période du vendredi 28 novembre 2014 à 2h au lundi 5 janvier 2015 à 2h. À travers cette action, l'intersyndicale s'oppose par principe à un projet dont le seul objectif est de lutter davantage encore contre la fraude et les incivilités, en particulier à l'égard des personnels de la CTS.

La Direction reste, quant à elle, ouverte. Elle sera attentive aux propositions et aux remarques constructives que feront les membres du comité d'entreprise lors de la réunion du 28 novembre prochain.